



OBSERVATOIRE DES
TORTUES MARINES
MNHN-RTMAE-RTMMF-RTSPM



CARI
CÉTACÉS
ASSOCIATION
RECHERCHE
INSULAIRE



ASSOCIATION
Marineland

54 premiers tortillons ont réalisé leur course vers la mer depuis la plage de La Capte (Hyères)



Emergence de tortues caouannes sur la plage de la Capte - DR : Yann Corbobesse – Parc national de Port-Cros

Une tortue caouanne était venue pondre sur cette plage dans la nuit du 26 au 27 juillet. Depuis lors, l'évènement était très attendu et il est survenu ce matin ! A l'aide de leur dent d'éclosion, appelée aussi diamant, les petites tortues ont d'abord percé la membrane de l'œuf : c'est le début de l'éclosion. Ensemble, les tout petits tortillons progressent vers la surface, attendant la température idéale pour s'extraire du sable et réaliser leur course vers la mer. Entre 10h30 et 11h30, 54 tortillons effectuent leur course vers la mer. Des agents du Parc national de Port-Cros et Sidonie Catteau, coordinatrice des Alpes-Maritimes et du Var du réseau RTMMF (Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française) et cheffe de projet Tortue Marine de l'Association Marineland ont supervisé cette phase délicate.

Ce nid a comme particularités d'être assez profond et situé à seulement 8 m sur l'arrière-plage. Compte tenu de l'expérience de la Bergerie situé à proximité (nid mis à jour par un prédateur non identifié, probablement un chien, avec des conséquences irréversibles pour nombre d'œufs), un dispositif anti-prédation avait été mis en place. Les récentes conditions météo défavorables ont aussi inquiété les spécialistes. C'est donc avec un grand soulagement que tous, spécialistes, volontaires pour la surveillance et nombreux promeneurs curieux ont pu observer ces petites tortues. Il peut encore s'écouler plusieurs jours avant que l'ensemble des tortillons ne sortent du nid. La durée moyenne d'incubation des œufs d'une tortue caouanne est de 55 jours et celle-ci est intervenue après 61 jours.

Pour rappel, le 27 juillet, suite à un signalement, la police municipale de Hyères avait mis en place un périmètre de protection du site. La coordinatrice des Alpes-Maritimes et du Var du RTMMF et cheffe de projet Tortue Marine de l'Association Marineland s'était rendue le lendemain sur place pour confirmer la présence du nid. Des instruments de suivi de température ont ensuite été mis en place afin de collecter des données scientifiques sur la période d'incubation, des données très utiles pour les spécialistes.

Un dispositif encore renforcé après 41 jours d'incubation

Au 41^{ème} jour d'incubation, le « chemin de retour à la mer » a été mis en place par la référente locale du réseau RTMMF et les agents Toulon Provence Méditerranée ainsi qu'une cage anti-prédation et le matériel de suivi du nid. La surveillance humaine est mise en place, assurée par près de 70 volontaires¹.

Des conditions météorologiques défavorables

Vents, pluies, baisse des températures mais surtout vagues et phénomène de biseau salé... les conditions météo du week-end du 16&17 septembre étaient inquiétantes pour les spécialistes². Le chemin de retour à la mer a dû être enlevé pour éviter un « effet couloir ».

La cheffe de projet Tortue Marine de l'Association Marineland et les agents du Parc national de Port-Cros ont effectué un contrôle du nid le 19 septembre afin de vérifier que les paramètres environnementaux (température, hygrométrie) restaient convenables pour l'incubation des œufs, le développement embryonnaire semblait se poursuivre. Une caméra de surveillance fournie par Office français de la biodiversité a également été installée ce jour-là.

12 pontes cet été : une mobilisation exceptionnelle pour un phénomène exceptionnel

Cet été, des pontes de tortues Caouanne ont été observées plage de la Bergerie à Hyères (Var) en juin, à Villeneuve-Loubet dans les Alpes-Maritimes, puis à Marseillan (Hérault), sur l'île de Porquerolles (Var), Sète (Hérault), et de nouveau dans le Var à Saint-Cyr-sur-Mer, Fréjus-Plage et sur la plage de la Capte (commune de Hyères) en juillet et enfin sur la plage de Pietracorbara puis près d'Ajaccio en Corse en août. Deux autres émergences ont également été observées en septembre près d'Ajaccio. Ces événements restent rarissimes sur le littoral méditerranéen français même si cette année celui-ci a été l'objet d'un phénomène exceptionnel avec 12 pontes de tortues Caouanne identifiées sur des plages de Méditerranée continentale (8) et Corse (4). Dès lors que la ponte est localisée, l'aire de nidification est délimitée par des barrières de protection et suivie attentivement par les spécialistes.

Fort des expériences de 2016 (Saint-Aygulf), 2018 (Villeneuve-Lès-Maguelone), 2020 (Fréjus) et 2022 (Valras), le protocole de protection des nids a pu être rapidement déployé par le RTMMF et ses partenaires. Ainsi, tous les acteurs concernés se sont mobilisés efficacement pour chaque épisode de ponte : l'Observatoire des Tortues Marines (OTM) porté par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) - commission de la Société herpétologique de France (SHF), l'Office français de la biodiversité (OFB), le programme européen Life TURTLENEST et selon les sites de pontes, les communes et communautés d'agglomérations concernées, les parcs nationaux (Port-Cros, Calanques), le Centre de Réhabilitation de la Faune Sauvage (Association Marineland) pour la région PACA et le Centre d'Etude et de Sauvegarde des Tortues Marines (CESTMed) pour l'Occitanie et le Cétacés Association Recherche Insulaire (CARI) pour la Corse.

Un guide d'intervention coordonné, édité par le Ministère en charge de la Transition écologique et préparé par le MNHN, le RTMMF, l'OFB et leurs partenaires, précise clairement « qui fait quoi ».

A chaque alerte, des observateurs du Réseau RTMMF se rendent sur place dès le matin pour confirmer la présence d'œufs dans le nid et l'espèce concernée : tortue caouanne (*Caretta caretta*) dans les 11 cas. Pour chaque ponte, les énergies se mobilisent (services techniques et policiers municipaux, agents des parcs nationaux et des communautés d'agglomération) pour mettre en place des barrières matérialisant un périmètre de protection stricte du site, pour prendre des arrêtés municipaux de protection du périmètre, assurer des rondes de surveillance et mettre à disposition le matériel nécessaire pour la

¹ Parc national de Port-Cros, réseau RTMMF, Conservatoire du littoral, Natura 2000, Muséum départemental du Var, service départemental des Hautes-Alpes de l'OFB, Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var et les associations Explore & Preserve, Ligue pour la protection des oiseaux PACA, Association Marineland, Domaine du Rayol, Station d'observation et de protection des tortues et de leurs milieux (SOPTOM), Collectif d'Initiatives pour l'Environnement du Territoire des Maures (CIETM), Var'nat, Recyclop VAR, Association S'PECE, Le Village des Tortues de Carnoules mais aussi des résidents et des étudiants en biodiversité et Sciences de la Vie des universités d'Aix-Marseille et Toulon.

² Observatoire des Tortues Marines de France métropolitaine et Saint Pierre et Miquelon (OTM) porté par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), réseau RTMMF, Office français de la biodiversité (OFB), programme européen Life TURTLENEST et Association Marineland

sécurisation du nid et des petites tortues qui émergent en présence du public. Des panneaux d'information et de sensibilisation sur l'évènement ont également été installés sur chacun des sites.

Mieux comprendre ce phénomène jusqu'ici rarissime

Des instruments de suivi de température sont mis en place afin de collecter des données scientifiques pendant la période d'incubation afin de mieux comprendre ce phénomène. A la fin de l'émergence, les restes du nid (coquilles vides, embryons non développés, œufs non fécondés) seront analysés pour enrichir les connaissances sur ces épisodes de ponte peu documentés sur nos côtes.

Si les eaux de Méditerranée occidentale sont connues pour être un habitat privilégié des tortues immatures et sub-adultes, l'OTM constate depuis quelques années une activité de reproduction plus régulière sur le littoral méditerranéen français, tendance également observée en Italie et en Espagne depuis une dizaine d'années. Les raisons de ce phénomène récent interrogent les scientifiques : les nids déposés en Méditerranée occidentale sont-ils viables ? La température du sable est-elle suffisante ? Certaines tortues marines seraient-elles en train de coloniser de nouveaux habitats de ponte ? Est-ce dû à une hausse de la température de l'eau, à une modification des courants ou l'évolution naturelle des zones de nidification ? Les efforts de protection réalisés depuis des dizaines d'années en Grèce et en Turquie (où se reproduit principalement la population méditerranéenne de Caouannes) jouent-ils un rôle ?

Laisser faire la nature, ne pas déranger

La réglementation française interdit toute perturbation intentionnelle (manipulation, nuisance lumineuse...) de ces espèces protégées. Aussi, il est très important de respecter certaines règles :

- ✓ Respecter une distance de 10 mètres ;
- ✓ Eteindre toutes les sources de lumière artificielle ;
- ✓ Ne pas photographier les tortues avec un flash ;
- ✓ Ne pas toucher les tortues et les œufs.

La saison de ponte des tortues caouannes s'étale généralement de juin à mi-août. Durant toute cette période, elles montent sur des plages, le plus souvent la nuit, afin d'y déposer leurs œufs. Cette espèce a une maturité sexuelle tardive (autour de 30 ans) et se reproduit tous les 2 à 4 ans. La taille adulte varie de 90 cm à 1 mètre, pour un poids moyen de l'ordre de 135 kg.

Les tortues marines, des espèces protégées

En France, toutes les espèces de tortues marines sont protégées par l'Arrêté ministériel du 10 novembre 2022. Cela signifie que pour intervenir sur une tortue marine, même en difficulté, il faut être habilité, disposer d'une dérogation délivrée par les autorités compétentes dans le cadre d'un programme scientifique validé par le Conseil National pour la Protection de la Nature.

Les tortues caouannes et les six autres espèces de tortues marines présentes dans les mers et océans du monde sont toutes inscrites sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).